

Image not found or type unknown



Cession d'un fonds de commerce : séquestre et droit d'opposition des créances

Fiche pratique publié le 19/09/2013, vu 556 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://www.assistant-juridique.fr)

Les créanciers ont la possibilité de s'opposer à la cession du fonds de commerce de leur débiteur.

Les créanciers ont la possibilité de s'opposer à la cession du fonds de commerce de leur débiteur.

La vente d'un fonds de commerce doit faire l'objet d'une publication dans un journal d'annonces légales et au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales. Cette publicité ouvre un délai de 10 jours aux créanciers du vendeur pour former opposition au paiement du prix.

Pour en savoir plus : http://www.assistant-juridique.fr/cession_fonds_commerce_sequestre.jsp